

Site Internet :

Afin de rendre plus rapide, plus économique et plus interactive la communication avec vous, il nous a semblé qu'un site internet pouvait répondre à cet objectif.

Guillaume Verdier s'est gentiment proposé et a entièrement conçu et réalisé ce site. Nous tenons à le remercier vivement pour la qualité de son travail et le temps qu'il a bien voulu consacrer à la mise au point de ce nouveau service. Vous trouverez ce site à l'adresse suivante :

anglars-nozac.com.

Vous pourrez désormais être en permanence informés sur l'actualité de la commune, rechercher des informations utiles, réserver la salle des fêtes ou nous contacter. Ce site n'en est bien sûr qu'à ses débuts et nous nous efforcerons de l'enrichir au fil du temps. Vous avez dès à présent la possibilité de vous y inscrire et de recevoir automatiquement par courrier électronique les documents qui vous intéressent : bulletin municipal, actualités, comptes-rendus de conseil municipal, etc...

Pour les associations, c'est aussi un moyen supplémentaire pour faire circuler l'information auprès des habitants de la commune mais aussi toute autre personne ne vivant pas régulièrement à Anglars-Nozac. Cet outil permet aussi l'interactivité car vous pouvez vous exprimer, dans la limite du respect des règles de politesse, sur la vie de la commune.

Si vous ne voulez pas aller régulièrement sur le site, vous pouvez recevoir automatiquement les informations publiées de différentes manières :

- en vous abonnant aux flux RSS. Pour cela, il vous faut un navigateur gérant les flux RSS (Firefox, Internet Explorer 7 et 8, Opera). Il vous suffit ensuite de cliquer sur une des icônes orange (« RSS » ou « Atom ») à côté de « Actualités » et « Documents » et de choisir de vous y abonner. Vous aurez ensuite dans le menu de votre navigateur (souvent à côté des favoris) la liste des dernières actualités/derniers documents publiés.

- en vous inscrivant pour les recevoir par mail. Pour cela, il faut d'abord vous inscrire sur le site : cliquez sur le lien « Inscription » en haut de page, puis fournissez votre nom, votre adresse mail et un mot de passe.

Ensuite, cliquez sur « Connexion », saisissez votre nom et votre mot de passe puis cliquez sur « Profil » d'où vous pourrez choisir à quelles catégories d'actualités/documents vous souhaitez vous abonner.

Notez qu'en vous inscrivant, vous pourrez également commenter les actualités et documents publiés.

Il s'agit bien d'un outil supplémentaire de communication. Nous continuerons à diffuser le journal en format papier et nous organiserons des temps de rencontres pour échanger directement avec vous.

ETAT CIVIL

Décès :

MAURET Lucienne Paulette veuve BORNES le 25/11/2009 à Gourdon à l'âge de 84 ans

BONASSIE Rolande Marie Thérèse épouse PRAMIL le 29/11/2009 à l'âge de 74 ans

MONTFORT Yvon à l'âge de 72 ans.



Vivre ensemble à anglars nozac

Bulletin municipal d'avril 2010

Depuis 2 ans, le conseil municipal a souhaité garder le contact avec vous et vous tenir informé de la vie de la commune, des enjeux et des projets. Ce journal, que nous essayons de publier 3 à 4 fois par an, a cette ambition et doit rester un journal d'information et non d'opinion.

Pour être plus rapide dans la diffusion d'informations et aussi pour devenir interactifs avec vous, nous avons saisi l'opportunité de la proposition de Guillaume Verdier de nous créer un site pour améliorer notre communication avec vous. Je vous invite donc, jeunes et moins jeunes, à vous connecter sur anglars-nozac.com pour connaître les animations, les actualités de la commune, charger les bulletins municipaux, les comptes rendus des conseils municipaux, connaître les procédures d'inscription au Centre de Loisirs ou bien pré-réserver la salle des fêtes. Nous vous invitons aussi à faire tous les commentaires sur cet outil ou sur les différents projets de la commune.

Un nouveau conseil municipal vient de s'installer après un débat avec vous sur la méthode de gestion de la commune. Cette situation a consisté en un véritable échange et une sortie de crise réussie collectivement avec l'ensemble d'entre vous.

Depuis 2 ans, notre priorité a été donnée à l'accueil des enfants et aux services apportés aux familles. Nous poursuivons donc, par notre implication dans la Communauté de Communes de Haute Bouriane, par le soutien aux crèches parentales et la perspective de création d'un lieu d'accueil sur Le Vigan pour les moins de 3 ans ainsi que la création d'un Relais Assistantes Maternelles. Sur Anglars-Nozac et en partenariat avec 7 autres communes, nous avons ouvert un centre de loisirs qui accueille les enfants de 4 à 12 ans les mercredis et vacances scolaires. Nous avons aussi été vigilants sur la qualité de l'accueil des enfants dans les écoles du RPI et principalement en 2009 à Anglars Nozac. Cette action est le résultat de notre volonté bien sûr, mais aussi et surtout de l'implication de tous et notamment des parents d'élèves. Ceux-ci ont également répondu présent pour monter le projet du centre de loisirs, pour estimer les besoins jusqu'à la préparation de la salle, et aussi pour gérer des crises sur l'école. Nous tenons à les remercier chaleureusement.

Nous poursuivons aussi en 2010 le développement de la solidarité entre nous. Cela passe prioritairement par notre connaissance mutuelle. Les pique-niques, organisés par la commune ou certains hameaux participent à ce projet. C'est la base pour mieux se respecter et construire des projets ensemble pour la commune et pour notre territoire.

Durant cette année 2009, nous avons eu aussi à gérer un dossier important et lourd, celui de la renégociation de la gestion de l'eau potable sur Anglars-Nozac. La commission s'est attelée à cette tâche, accompagnée par les services de l'Etat. Nous repartons pour 12 années de gestion de l'eau potable par la SAUR.

Les perspectives pour 2010 nécessiteront une implication de tous au service du mieux vivre ensemble dans notre commune.

Bien cordialement,
le Maire

Mairie 46300 Anglars Nozac -05 65 41 20 43 mairie.nozac@wanadoo.fr
Accueil public : mardi et jeudi de 14h30 à 17h30. Secrétaire : Isabelle Lanio
anglars-nozac.com

Auniac

Des travaux de remplacement d'une canalisation des eaux usées sur une vingtaine de mètres ont été réalisés dans le bourg.

Cimetière

Quelques travaux d'aménagement nécessaires ont été réalisés au cimetière. Il s'agit essentiellement de l'aménagement de l'allée principale et de la canalisation des eaux pluviales à cet endroit.

Voirie

La RD 168 qui relie la RD 12 à l'ancienne gare vient d'être reclassée en route communale.

Pas loin de là et suite à une insuffisance de visibilité à la sortie de la vc 110 aboutissant sur la RD 12, une retouche a été effectuée pour améliorer la visibilité et donc la sécurité des automobilistes. A ce sujet, nous tenons à remercier Monsieur Manières qui a donné son autorisation pour que les travaux puissent se faire sur son terrain.

Un aménagement de sécurité sera prochainement réalisé devant l'école. Il aura pour but d'inciter les automobilistes à ralentir leur vitesse à cet endroit notamment aux heures d'entrée et de sortie d'école. Un passage protégé et éclairé sera mis en place, ainsi que des panneaux de signalisation.

Ecole

Face aux difficultés apparues en début d'année, l'action commune des parents, des responsables du Conseil Municipal et de l'Inspection Académique a permis que les enfants du RPI suivent une scolarité agréable depuis les vacances de la Toussaint accompagnés par Marc Voirin. Un enseignant titulaire du poste prendra ses fonctions en septembre.

Nous envisageons d'introduire très prochainement des aliments bio (notamment la viande) ou provenant de productions de proximité et de qualité. Ces aliments, qui coûteront à peine plus cher que ceux provenant des grandes surfaces, auront un goût et une valeur nutritive très supérieurs. Le prix de la cantine n'augmentera pas.

Ecole Numérique Rurale (ENR)

Dans le cadre du Plan de Relance National lancé au printemps 2009, l'Etat consacre 50 millions d'euros au projet ENR pour aider les petites communes rurales à s'équiper en matériel informatique et pédagogique. Ce projet, financé à 80% (à hauteur de 9000 euros) par l'Etat, comprend un ensemble d'outils informatiques : un tableau blanc interactif (TBI) + un ordinateur enseignant relié à 8 ordinateurs-élèves + des logiciels pédagogiques (appelé Classe Mobile) ainsi que l'installation et la formation du ou des enseignants. Nous nous étions portés candidats dès Juin 2009 mais n'avions pas été retenus dans la première vague de financement. C'est chose faite aujourd'hui et nous devrions recevoir cet équipement avant la fin de l'année scolaire. Cela représente pour la commune une dépense de 2 250 euros (après remboursement de la TVA) pour un équipement d'une valeur de 13 455 euros. Cette action permettra d'offrir aux élèves qui passeront dans notre école les moyens modernes d'apprentissage et de découverte du monde. Cela participera aussi à rendre notre commune plus attractive.

ALSH "La Ruche" (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

Les enfants ont choisi le nom de "La Ruche" pour leur Centre de Loisirs. La fréquentation est très satisfaisante pendant les vacances (on a dû refuser des enfants à la Toussaint et à celles de février); par contre, elle est moyenne les mercredis et surtout très inégale, ce qui pose quelques problèmes pour prévoir les activités. Si vous connaissez des familles susceptibles d'être intéressées par ce service les mercredis, n'hésitez pas à en parler.

N° de téléphone de l'ALSH : 09 60 39 08 45

Remerciements

La DDT (ex DDEA) a répondu à notre demande en nous cédant deux ordinateurs qui serviront au centre de loisirs.

René Tardieu, Gérard Hamolinne et Jean Pierre Vielmon qui ont donné, après remise en état, une table de ping-pong au centre de loisirs.

Délégation de l'eau potable

Nous venons de signer la convention de délégation de l'eau potable pour la commune avec la SAUR pour 12 années. C'est le résultat d'un travail entamé dans le premier trimestre 2009 et qui nous a mobilisé toute une année. La difficulté de ce travail était lié à plusieurs paramètres :
- Le budget de l'eau est autonome, c'est à dire que les impôts ne peuvent pas financer le fonctionnement de la distribution de l'eau;
- La dernière loi sur l'eau impose de maîtriser la consommation de l'eau et de préserver les ressources;
- Le prix de l'abonnement ne doit pas dépasser 40% d'une facture totale en 2012, pour une consommation de 120m3 par an;
- La part communale sert à renouveler le réseau (les tuyaux). Le coût du changement de 250m est de 12 500 euros HT et la commune est propriétaire de 18 500m de tuyaux.
- Nous avons environ 20 000 euros de réserve sur ce budget et l'âge de certains tuyaux approche les 60 ans. Ce résultat est lié à une convention signée depuis 20 ans avec la SAUR, qui avait subi plusieurs avenants, rendant difficilement lisible la part qui revenait à la commune.
- Il fallait préserver la qualité de l'eau, du réseau et finir le périmètre de sécurité autour de la source (entre 30 000 et 50 000 euros).

Face à ce constat et à celui que le prix de l'eau sur notre commune est le moins cher du département (ceux qui sont raccordés sur le réseau de Payrac ou sur celui de Gourdon mesurent la différence), nous pressentions, avant d'engager les négociations qu'il faudrait probablement augmenter le prix de l'eau. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il ne fallait pas régler ce problème par l'emprunt et faire porter la charge à nos enfants. Une commission composée de Vincent Bergon, Claude David, Gérard Jarland et Pascal Pavan (comme titulaires) et d'Eric Laval, Pascal Salanié Christiane Verdier (comme suppléants) a mené les négociations. Trois pétitionnaires ont pris les dossiers et deux ont présenté des offres. La négociation a été bien menée. Si les tarifs se tenaient, la SAUR a présenté un dossier qui prévoyait un renouvellement plus important des installations (hormis les tuyaux). Aujourd'hui, sur les factures, apparaîtront plus clairement la part SAUR et la part Commune. Cela sera aussi plus facile pour réaliser le budget prévisionnel de l'eau.

Deux propositions ont finalement été faites :
- La première visait à ne pas modifier le tarif, voire à le baisser pour les premiers 100 m3, considérant que ce volume était nécessaire à l'alimentation et à l'hygiène. Le prix du m3 progressait ensuite régulièrement par tranches de 100 m3 supplémentaires. Un autre tarif était également proposé et aurait pu être choisi notamment par les professionnels.
- La seconde visait à rester en tarif linéaire, le prix de l'abonnement et le prix du m3 étant les mêmes quelle que soit la consommation, l'augmentation étant répartie sur l'ensemble de la consommation dès les premiers m3.

Après des discussions longues et houleuses, le Conseil Municipal a décidé de prendre une année de plus avant d'envisager la mise en place d'un tarif progressif.

De longs délais de transmission des informations à la SAUR font que les premières factures ont été établies tardivement.

Informations diverses

Commerce ambulant : Monsieur Joutet Benoit, Boucherie La Limousine, nous informe qu'il sera présent sur la place du village tous les vendredis matins de 8h45 à 9h15

Salle des fêtes : Nous vous rappelons que la salle des fêtes est mise à disposition gratuitement de tous les habitants d'Anglars-Nozac. Elle est également accessible aux personnes extérieures. Si vous souhaitez des renseignements, connaître les dates de disponibilité de ce lieu ou bien réserver, vous pouvez désormais vous rendre sur le site anglars-nozac.com. Pour les fêtes nationales, cette salle est destinée en priorité aux associations de la commune qui doivent réserver au plus tard trois mois avant la date d'utilisation de la salle.

Commémoration du 8 Mai : La cérémonie aura lieu au monument aux morts de Nozac en présence de l'Harmonie de Gourdon. Comme auparavant, il y aura un moment d'échanges et de témoignages. Le RDV est fixé à 11h30 pour l'échange et la cérémonie à 12h15.

L'EQUIPE MUNICIPALE

Pascal PAVAN, Maire

Pascal SALANIE, Premier adjoint chargé des projets d'aménagement et d'entretien des espaces publics.

Gilbert CAPBAL, Deuxième adjoint chargé des projets économiques et financiers.

Christiane VERDIER, Troisième adjointe en charge de l'école et des projets de développement de la vie sociale.

Les conseillers : Vincent BERGON, Christian GALET, Thierry JARDIN, Gérard JARLAND, Didier LAVAL, Eric LAVAL, Aline MATHIEU.

Les délégations :

Christian GALET : chargé du suivi des réseaux eau, électricité, assainissement. Accompagne les projets de voirie.

Didier LAVAL : gestion de la salle des fêtes. Suivi du projet de petit commerce sur la commune.

Aline MATHIEU : suivi de l'organisation des équipements et des procédures de sécurité sur la commune. Suivi de la procédure d'adaptation des équipements au public.

Si vous souhaitez nous contacter directement, voici nos coordonnées :

BERGON Vincent	Non communiqué	Non communiqué
CAPBAL Gilbert	gicapbal@aol.com	06.80.92.27.90.
GALET Christian		05.65.41.14.59.
JARDIN Thierry	Non communiqué	Non communiqué
JARLAND Gérard	Non communiqué	Non communiqué
LAVAL Didier	didier.laval@sfr.fr	05.65.41.72.39.
LAVAL Eric		05.65.41.15.71.
MATHIEU Aline	aline.mathieu@ca-nmp.fr	05.65.41.03.60.
PAVAN Pascal	le.maire.anglars-nozac@orange.fr	06.01.95.80.27.
SALANIE Pascal	pascal.salanie@wanadoo.fr	05.65.41.42.75.
VERDIER Christiane	christiane.verdier@neuf.fr	05.65.41.14.66.

COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS DE LA COMMUNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE BOURIANE qui regroupe 12 communes sur des projets économiques, d'aménagement du territoire (voirie, sentiers de randonnée), logements et équipements divers pour des compétences qui sont déléguées par les communes.

Pascal PAVAN et Pascal SALANIE titulaires, Pierre CAPBAL et Didier LAVAL suppléants.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE dont le but est de venir en aide, en cas d'accident de la vie, aux habitants.

Commission présidée par le Maire et représentée par Christiane VERDIER, Aline MATHIEU et Didier LAVAL.

SMICTOM et SYDED : traitement des ordures ménagères, tri sélectif, assainissement.

Pierre CAPBAL et Christiane VERDIER.

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION RURALE DU NORD DU LOT

Pascal SALANIE et Christian GALET.

SYNDICAT DE LA BOURIANE/SAUR

Pascal SALANIE et Christian GALET.

CONSEIL D'ECOLE : il participe aux projets des écoles du RPI d'Anglars-Nozac, Rouffilhac, Milhac et Saint Cirq Madelon : suivi des effectifs, des projets pédagogiques et des investissements; coordination avec les autres collectivités.

Le MAIRE, Christiane VERDIER, Didier LAVAL, Aline MATHIEU représenteront la commune.

COMMISSION APPELS D'OFFRE pour le choix des prestataires : l'ensemble du Conseil Municipal.

COMMISSION SECURITE : Pascal SALANIE, Aline MATHIEU.

COMMISSION BUDGET : élaboration et suivi du budget de la commune : l'ensemble du Conseil Municipal.

URBANISME : suivi des lotissements, du réseau d'assainissement et de la voirie. Définition des priorités d'intervention : Gilbert Capbal, Didier Laval, Pascal Salanié, Pascal Pavan.

COMMUNICATION : relations avec les habitants, réalisation du bulletin municipal, mise en place d'animations facilitant les rencontres entre habitants, accueil des nouveaux arrivants.

Christiane VERDIER, Pierre CAPBAL.

SALLE DES FETES : état des lieux, paiement, équipements, sécurité, aménagements à prévoir.

Didier LAVAL, Pascal Salanié.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : accompagner et développer des projets de soutien à l'économie locale : artisanat, commerce, tourisme ...

Pierre CAPBAL, Didier LAVAL.

COMMISSION AGRICOLE : aider les agriculteurs dans leurs démarches, notamment pour constituer des dossiers d'indemnisation en cas de calamité naturelle.

Vincent BERGON.

COMMISSION JEUNESSE : suivi des questions scolaires, développement des services ou d'activités périscolaires, actions avec adolescents ou jeunes majeurs, relations entre générations.

Christiane VERDIER, Pierre CAPBAL.

COMMISSION SPORT : soutenir les projets sportifs menés sur la commune ou associant des habitants de la commune.

Didier LAVAL, Pierre CAPBAL, Pascal SALANIE.

ESPACE ASSOCIATIONS

FOOTBALL CLUB HAUTE-BOURIANE :

20 ans du club le 15 mai 2010

Le Samedi 15 Mai aura lieu une grande manifestation en l'honneur des 20 ans du club. Cette journée sera organisée par le club de football avec l'aide de la mairie.

Durant cette journée, une initiation sera faite pour les jeunes qui seraient intéressés par ce sport.

Il y aura un repas payant à midi et des grillades le soir.

L'après-midi, plusieurs petits matchs auront lieu dans la convivialité.

Comme vous le savez, le club a vu le jour en 1989; c'est pour cela qu'on espère réunir suffisamment d'anciens licenciés pour marquer ces 20 ans.

A la suite de cette journée, le stade sera inauguré à la mémoire de André LAVAL (Dédé).

Nous tenons également à remercier tous nos sponsors et bénévoles qui se sont investis au service du club. Grâce à eux, nous avons pu récolter 16 panneaux publicitaires.

Nous espérons vous voir nombreux pour cette journée des 20 ans du club.

Assemblée générale du club

Le 29 mai 2010 à 17h30 se tiendra au club house du stade municipal l'assemblée générale du club. Elle sera suivie d'un repas à l'Auberge d'Auniac.

Le Président demande à tous les joueurs d'être présent, ainsi qu'aux dirigeants et toute personne souhaitant s'investir au service du club.

APE - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19/01/2010.

Etant donné le solde très positif du compte de l'association, une somme de 200 euros a été distribuée à chaque école.

- L'institutrice de l'école de Milhac a choisi d'acheter : 5 lots de ballons, 1 tunnel zigzag, 4 livres de politesse.

- L'instituteur d'Anglars-Nozac a choisi d'acheter : 5 ballons en mousse, 20 ballons regonflables, 2 jeux de cartes, 1 jeu de l'oie, 1 poste CD.

- L'instituteur de Rouffilhac a choisi d'acheter des livres divers pour alimenter la bibliothèque.

Solde compte : 3 460 euros.

Il a été décidé d'acheter une crêpière professionnelle. Coût : 224 euros. Elle sera largement utile pendant les diverses manifestations dynamiques de l'APE. Elle pourra être louée à d'autres associations ou même à des parents.

COMITE DES FETES

La fête d'Anglars-Nozac aura lieu les 22, 23 et 24 mai 2010. Après une nécessaire mobilisation du Comité des Fêtes et du Conseil Municipal, nous vous attendons nombreux dès sa préparation. Vous êtes tous invités aux derniers préparatifs le 2 mai à 10h30 à la mairie.